

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 PP 68 Enlèvement, réparation et restitution de bottes d'intervention au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) - modalités de passation - Signature.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 20 août 2018, par lequel le préfet de police soumet à son approbation les modalités de passation et d'attribution de l'accord-cadre relatif à l'enlèvement, la réparation et la restitution de bottes d'intervention au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de paris..

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvées les modalités de passation ainsi que les pièces administratives : cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), acte d'engagement (AE) et son annexe : « bordereau de prix et délai de restitution », règlement de la consultation (RC) et son annexe, relatives à l'accord-cadre pour l'enlèvement, la réparation et la restitution de bottes d'intervention au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Article 2 : Le préfet de police est autorisé à signer le marché susvisé, passé suivant une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article 30.I.3c du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord-cadre s'exécute au fur et à mesure de la survenance des besoins par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il est conclu sans montant minimum et sans montant maximum.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de police - exercices 2018 et suivants : section de fonctionnement, chapitre 921, chapitre article 921-1312, compte nature 61558.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO